

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0839/PR/MDN portant approbation du budget prévisionnel 2012 de la Caisse Militaire de Retraite.

n° 2011-0839/PR/MDN

Ministère
MINISTÈRE DE LA DEFENSE

Date de publication
1 décembre 2011

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2011

Date du numéro
15 décembre 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°84-0041/PR/MDF du 24 avril 1984 portant création de la Caisse Militaire de Retraite

VU La Loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Etablissements Publics

VU La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements Publics

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Etablissements Publics à Caractère Administratif

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Délibération n°2011-001/CMR du 23 novembre 2011 du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraites

SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 novembre 2011.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le Budget de la Caisse Militaire de Retraite pour l'Exercice 2012 arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 23 novembre 2011 comme suit

– Recettes	1 154 270 339 FDJ	– Dépenses.....	1 556 652 994 FDJ
– Résultat.....			
– 402 382 656 FDJ			

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Le Président de la République
chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH